



# Contrôle des lieux de privation de liberté : approche pluridisciplinaire

Université d'été

du 27 au 31 août 2018

L'université d'été « Contrôle des lieux de privation de liberté : approche pluridisciplinaire » est une formation continue de l'ULB (9 crédits).

Elle vise à fournir une formation théorique pluridisciplinaire en matière de détention et une formation pratique de contrôle et de visite des lieux de privation de liberté.

Elle est organisée en collaboration par l'équipe de droit pénal et le Centre de recherches *Pénalité, sécurité & déviances* de l'ULB.

L'objectif est donc double :

- apporter des connaissances en matière de détention ;
- offrir, aux visiteurs et contrôleurs des lieux de privation de liberté, les outils pratiques, les connaissances et les méthodes leur permettant de contrôler les lieux en question.

Le public visé est tout à la fois un public de professionnels, de militants et d'étudiants. En effet, l'université d'été s'adresse :

- aux personnes membres des mécanismes de contrôle des établissements pénitentiaires et principalement aux membres des commissions de surveillance (belges) ;
- aux membres des institutions étatiques et des organisations non gouvernementales actives en prison ;
- aux étudiants et étudiantes en fin de cycle universitaire intéressés par le droit de la détention et se destinant à travailler en lien avec le domaine.

Avec le soutien de :

- Association pour la prévention de la torture (Genève).
- Fédération internationale de l'action des chrétiens pour l'abolition de la torture (Paris/Bruxelles).

## Informations pratiques

La première édition se tiendra à l'été 2018 : du 27 au 31 août<sup>1</sup>.

Elle se concentrera sur les établissements pénitentiaires et la pratique de visite et contrôle de ces établissements : la prison concerne toutes les catégories de personnes (mineurs, personnes âgées, hommes et femmes, personnes porteuses d'un handicap ou souffrant de troubles psychiques) et est également un lieu privilégié d'informations sur les pratiques policières.

Les différents cours seront dispensés en français. Ils se dérouleront en trois temps :

- lectures et préparations à la semaine résidentielle ;
- semaine résidentielle ;
- mémoire à rendre un mois après la semaine résidentielle.

Le séminaire sera diplômé par une attestation (9 crédits) octroyée par l'Université libre de Bruxelles.

Les participants et participantes sont invités à postuler avant le 31 mai 2018 à l'adresse suivante :

<http://formcont.ulb.ac.be/formation/viewSelected/540>

La réponse leur sera donnée avant le 15 juin 2018.

## Pour plus d'informations :

[www.ulb.be/facs/droit/UniversiteEte.html](http://www.ulb.be/facs/droit/UniversiteEte.html)

## Tarifs<sup>2</sup> :

500 € - avocats, institutions, etc.  
350 € - ONG, associations, etc.  
250 € - Individuel, étudiants, etc.



<sup>1</sup> Sous réserve de l'approbation du dossier par les autorités de l'Université. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler en cas de manque de participants.

<sup>2</sup> Des dérogations ou réductions peuvent être accordées sur demande.

# PROGRAMME

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi
9h00 - 12h30 COURS 1	9h00 - 12h30 COURS 3	9h00 - 12h30 COURS 5	9h00 - 12h30 COURS 7	9h00 - 12h30 COURS 9
Introduction/Mise en perspective des cours et séminaires Normes et organes internationaux	Approches sociologiques et criminologiques de la prison I	Personnes en situation de vulnérabilité	Réaliser des entretiens	Soins de santé et médecine pénitentiaire
14h00 - 17h30 COURS 2 (multiples)	14h00 - 17h30 COURS 4 (multiples)	14h00 - 17h30 COURS 6	14h00 - 17h30 COURS 8	14h00 - 17h30 COURS 10 (multiples)
Droits régionaux (européen, africain, interaméricain)	Droits nationaux (belge, français, suisse, etc.)	Contrôler les lieux de privation de liberté	Approches sociologiques et criminologiques de la prison II	Faire du plaider pour les garanties entourant la détention ou Approches psychologiques de la prison
Soirée d'inauguration/ Conférence d'ouverture	Libre	Libre	Libre	Verre de départ

## Points AVOCATS.BE (selon présence)

Lundi, mardi: 3 points non juridiques (matin)

3 points juridiques (après-midi)

Mercredi, jeudi, vendredi: 3 points non juridiques par demi-journée

### Intervenants (liste non exhaustive):

- Christophe Adam, professeur à l'ULB et l'UCL.
- Julien Attuili-Kayser, expert en questions pénitentiaires (CPT, Contrôleur général des lieux de privation de liberté, ...).
- Jean-Sébastien Blanc, Association pour la prévention de la torture.
- Isabelle Foucharde, chercheur CNRS, Contrôleur auprès du contrôleur général des lieux de privation de liberté.
- Lionel Grassy, Fédération internationale de l'action des chrétiens pour l'abolition de la torture.
- Ghislain Patrick Lessène, directeur exécutif du Centre d'études juridiques africaines.
- Philippe Marty, professeur ordinaire à l'ULB, membre belge du CPT.
- Olivia Nederlandt, doctorante, USL-B.
- Marc Nève, avocat, ancien membre belge du CPT.
- Damien Scalia, professeur à l'ULB, président de la Commission Prisons, LDH.
- David Scheer, chercheur en criminologie à l'ULB.
- Hugues de Suremain, avocat pénaliste, Réseau de recherche et d'action en contentieux pénitentiaire.



CENTRE DE RECHERCHES  
Pénalité, sécurité & déviances